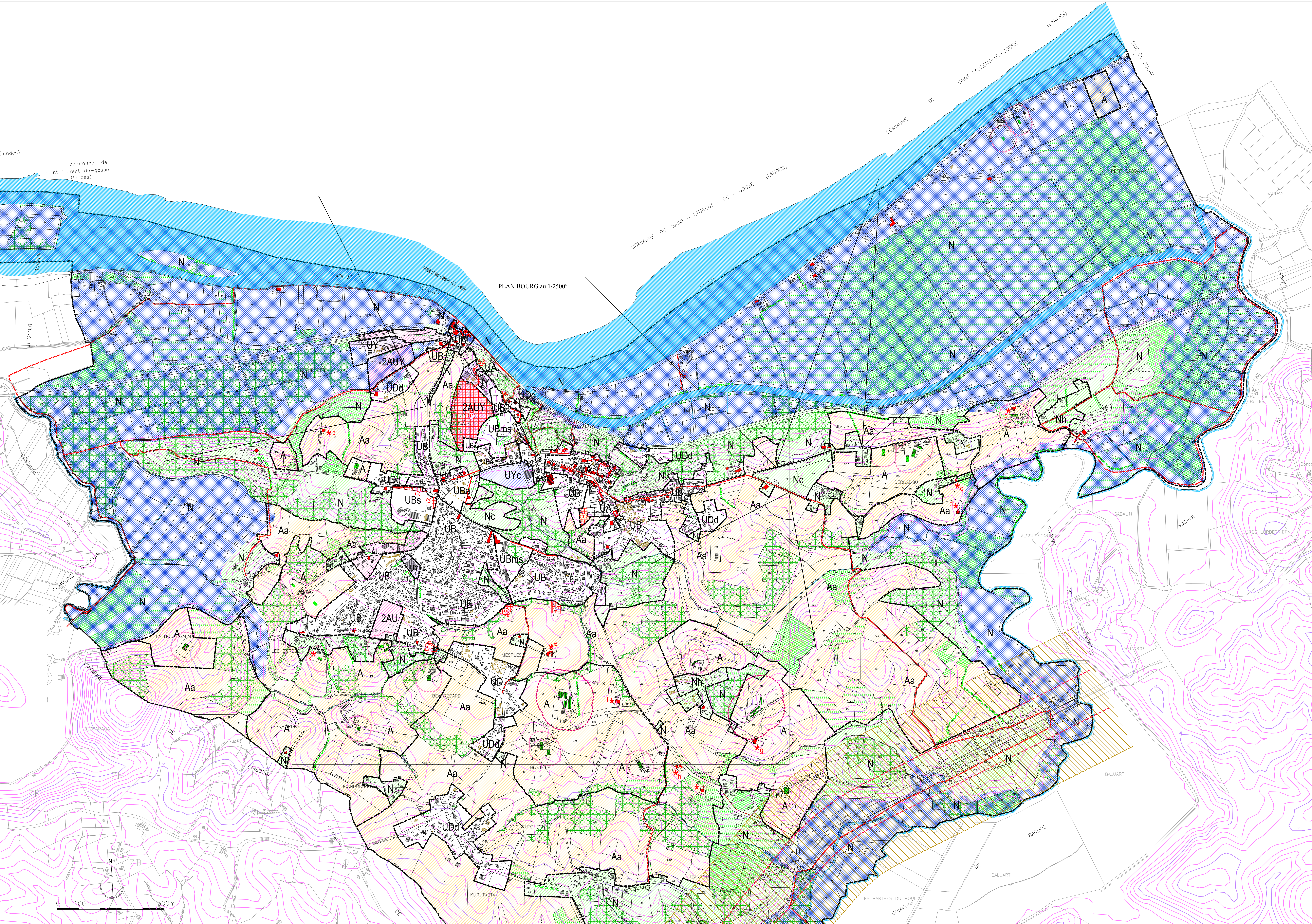
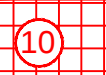
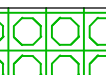
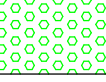




Emplacements réservés au bénéfice de la Commune:

- 1 - Extension du cimetière
- 2 - Création d'une voie reliant la RD 281 au chemin de halage de l'Arin
- 3 - Agrandissement du terrain de sport
- 6 - Régulateur hydraulique du niveau Tuquet
- 7 - Régulateur hydraulique du niveau Tuquet
- 10 - Aménagement du carrefour du Baron entre RD 223 et le chemin de Lasbordes
- 12 - Création de facès à la future zone artisanale ZAUY (volière de 10m d'emprise)

11 - Aménagement d'une zone artisanale

- Zonage**
-  Emplacement réservé
-  Bâtiment d'élevage
(informations transmises en Avril 2003)
-  Installation classée
Bâtiment d'élevage (informations transmises en Avril 2003)
-  de filles
-  Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
-  Espace libre protégé à conserver ou à créer
-  Plantation remarquable
-  Chemins pédestres
-  Perspectives
-  Zone inondable - P.P.R.I.
-  Marge de recullement (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme)
-  Voie bruyante
-  Accès obligatoire
-  Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet de changement de destination (art. 15 Loi du 2 Juillet 2003)
(notée correspondant au nom de la maison, ci report de présentation)
-  Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial soumis à permis de démolir
-  Murs structurants
-  Mise nouveau reporté d'après plan de masse des permis de construire (informations transmises en 2003)
-  Courbes de niveau (à titre indicatif)

COMMUNE DE URT

Plan mis à jour des modifications et révisions simplifiées

PLAN DE ZONAGE	FEVRIER 2014
P.L.12. Approuve le	17 Décembre 2008
Modification n°1 approuvée le	16 Février 2007
Révision simplifiée n°1 approuvée le	16 Février 2007
Modification n°2 approuvée en	Janvier 2009
Révision simplifiée n°2 approuvée en	Juillet 2009
Modification n°3 approuvée en	Décembre 2010
Modification n°4 (A, B, C et D) approuvée le	21 Décembre 2012
Révision simplifiée n°3 (A, B et C), n°4 (A, B, C, D, E et F), n°5 et n°6 approuvée le	21 Décembre 2012
Modification n°5 approuvée en	Février 2014
0035/F/14/0002	
	3b-A-Nord Echelle: 1/5000'

Chargé d'étude: Alexandrine VANEL-DULUC - Architecte/Urbaniste
Christine BARROGO - Ingénieur agronome - Ecologie